



Paris, le 06 septembre 2017

Objet : FCPI Partenariat & Innovation 4 – Troisième distribution

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) PARTENARIAT & INNOVATION 4 (FR0010926212) géré par notre société.

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 4 a été constitué en décembre 2010. Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés innovantes, l'équipe de gestion a accompagné ces sociétés dans leur développement et a déjà réalisé plusieurs opérations de cessions générant des liquidités.

Les dernières cessions ont permis au FCPI de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à sa troisième distribution, d'un montant unitaire de **9,50€ par part A**.

Compte tenu du nombre de parts que vous détenez, vous recevrez un montant de **Montant distribué euros**. Avec cette troisième distribution, s'ajoutant au versement de 93€ par part intervenu en septembre 2016 et 7€ par part en juin 2017 vous aurez perçu un montant de 109,50€ par part A, soit **109,5% du montant de votre souscription**.

Cette distribution sera effectuée, **à partir du 19 octobre 2017**, par virement sur votre compte dans l'établissement bancaire qui détient vos parts ou, pour les porteurs en nominatif pur, par chèque.

Les prélèvements sociaux (CSG/CRDS/RSA) de 15,5%, calculés sur le montant total distribué excédant le montant nominal, seront directement retenus sur le montant distribué.

Pour mémoire, le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 4 avait été créé pour une durée de 6 exercices, avec la possibilité de proroger sa durée pour trois périodes successives d'un an chacune. Ainsi, dans l'intérêt des porteurs de parts et conformément à l'article 7 du Règlement du FCPI, **nous vous informons de notre décision de proroger une deuxième fois la durée de vie du fonds jusqu'au 31 mars 2019**. La durée du FCPI pourra, le cas échéant, être prorogée encore une fois pour une période d'un an.

Ce délai permettra à la société de gestion de poursuivre activement la recherche d'opportunités de cession des dernières participations détenues en portefeuille, cessions dont les produits seront reversés aux porteurs de parts sous forme d'une quatrième et dernière distribution et le FCPI sera définitivement liquidé.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe Small Cap